

Conseil Municipal du 24 février 2022 à 19H00

Compte-rendu

Présents : S. ABONNEAU R. BEGUE, D. BOURGEOT, C. FAUCHER, A FENDELEUR, A. FESSLER, F. FLORI, J. GASTON, S. HUMBERT, F. LAMBALOT J. LAMBOLEY, S. PEQUIGNET, V. SCHAAF.

Excusés F. BESIN procuration à F. FLORI, Y. REVERCHON procuration à C. FAUCHER.

Assistait : Mme Virginie GUILLAUME

Secrétaire de séance : Fabien FLORI

Délégation n° 17/2022	<p>1. Désignation secrétaire de séance : Monsieur Fabien FLORI est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.</p>
Délégation n° 18/2022	<p>2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente : Après lecture, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2022, sous réserve des modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Point 15 : <ul style="list-style-type: none"> o Remplacer « recollement » par « récolement » o Remplacer « logiciel « Joconde » » par « site internet « Joconde » du Ministère de la Culture o Remplacer « 1^{er} avis au Muséum de Marseille » par « 1^{er} avis au Mucem de Marseille »
Délégation n° 19/2022	<p>3. Demande de subvention au Conseil Départemental, dispositif d'aide aux communes : aménagement de sécurité: Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'il convient, dans le cadre de l'aménagement de la zone APF, d'améliorer le fonctionnement du site (entrée/sortie). En effet, les aménagements prévus (école avec classes inclusives, logements seniors, pôle médical, construction d'un IME avec internat) impacteront le fonctionnement du quartier, plus particulièrement en ce qui concerne la desserte bus, la sécurité piétonne et la vitesse des véhicules sur la RD12.</p> <p>Il présente au Conseil Municipal un avant-projet d'aménagement sommaire du carrefour Rue de l'École Maternelle, RD12-Grande Rue, Rue des Bois Sarclés, desserte site APF. Pour mener ce projet,</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise, Monsieur le Maire, à déposer, auprès du Conseil Départemental, une demande de subvention pour le projet d'aménagement de sécurité du carrefour Grande Rue / Rue des Bois Sarclés et desserte site APF, dans le cadre du dispositif d'aide aux communes, pour un montant prévisionnel de 97 456, 40 € HT.</p> <p>Il précise que ces travaux sont nécessaires car la circulation va augmenter dans le secteur APF avec la création de l'école et des logements et que le carrefour doit être modifié car il n'est pas adapté pour la sortie des bus. Il rappelle également la vitesse excessive des automobilistes dans la Grande Rue : les enfants de l'école primaire devront traverser la Grande Rue pour déjeuner à la cantine et se rendre au Centre de Loisirs.</p> <p>Monsieur Rémy BEGUE demande si l'aménagement des espaces verts sera réalisé en même temps que la création du carrefour. Monsieur le Maire lui répond que les bordures et le cheminements piétonniers seront réalisés avec la construction de l'école. Le massif</p>

existant (Grande Rue / Bois Sarclés) sera déplacé dans le site APF.

L'abri de bus dans la Rue des Bois Sarclé devra certainement être déplacé. Un quai PMR sera construit à l'intérieur du site APF (vers l'entrée de l'école primaire) mais pour l'instant il n'est pas prévu de créer un abri bus.

Monsieur le Maire précise que le bus scolaire doit transiter, actuellement, par la Rue Traversière pour ne pas utiliser le pont de la Rue de l'Ecole Maternelle. Il rappelle aux élus que la Commune souhaitait, dans son programme, vérifier la solidité de tous les ponts. Il précise que l'Etat a décidé de prendre en charge la vérification des ponts des communes (prévu en 2022 sur Étueffont).

15. informations et questions diverses :

- Carnaval : samedi 12 mars 2022 à 15h00 au stade municipal d'Étueffont.
- Mise en place des jardinières : avec l'Association du Val Fleury le 21 mai 2022.
- Journée Citoyenne : elle devrait se dérouler au mois de mai. En attente date disponible à l'EISCAE. Il faudrait peut-être revoir l'organisation : problème outillage.
- Commission Scolaire: Madame Angélique FENDELEUR précise que la fourniture et la pose de capteurs CO2 dans les écoles est à la charge des communes. Cette opération est subventionnable mais pas obligatoire pour l'instant. En ce qui concerne la mise à disposition d'agents communaux à la Communauté de Communes, elle précise que les agents travaillant dans les écoles sont sous contrats directs. Seules deux collectivités mettent des agents à disposition de la CCVS dont la Commune d'Étueffont.

19h40 : Départ de Monsieur Julien GASTON

- La Conservatrice de la DRAC: viendra visiter le musée le 4 mai prochain.
- Exposition : juillet 2022.
- Inauguration Plaque à la Forge Musée : prévoir une date
- PLUi : les élus travaillent sur le projet proposé par la Communauté de Communes des Vosges du Sud.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 00

Le Secrétaire de séance,

Fabien FLORI



Le Maire,

Alain FOSSLER.